



**MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL**

*HAUT CONSEIL DU DIALOGUE SOCIAL
29 MARS 2013*

*Présentation de la mesure d'audience syndicale au
niveau national et interprofessionnel*

Résultat du calcul de l'audience syndicale 2013
Niveau national et interprofessionnel

<i>Nombre de salariés inscrits¹</i>	12 755 317
<i>Nombre de votants</i>	5 456 527
<i>Nombre de suffrages valablement exprimés²</i>	5 064 920
<i>Taux de participation³</i>	42,78 %

Organisations syndicales ayant obtenu une audience supérieure ou égale à 8%

<i>Organisations syndicales</i>	<i>Nombre de suffrages valablement exprimés⁴</i>	<i>% de voix obtenues</i>	<i>Poids relatifs⁵</i>
CGT	1 355 927,54	26,77 %	30,62 %
CFDT	1 317 111,84	26,00 %	29,74 %
CGT-FO	807 434,60	15,94 %	18,23 %
CFE-CGC	477 459,52	9,43 %	10,78 %
CFTC	470 824,51	9,30 %	10,63 %

Organisations syndicales ayant obtenu une audience inférieure à 8%

<i>Organisations syndicales</i>	<i>Nombre de suffrages valablement exprimés</i>	<i>% de voix obtenues</i>
UNSA	215 696,14	4,26 %
SOLIDAIRES	175 557,67	3,47 %
<i>Autres listes (< 1%)</i>	223 513,69	4,40 %

Audience de la CFE-CGC dans les collèges électoraux dans lesquels ses règles statutaires lui donnent vocation à présenter des candidats : 18,14 %

¹ Le nombre de salariés inscrits correspond au nombre de salariés inscrits sur les listes électorales des entreprises dont les procès verbaux d'élections professionnelles (CE, DUP ou à défaut DP) seront pris en compte, du scrutin TPE et du collège des salariés de la production agricole de l'élection aux chambres départementales d'agriculture

² Le nombre de suffrages valablement exprimés correspond au nombre de votants moins les suffrages blancs et nuls

³ Le taux de participation est calculé à partir du nombre de votants rapporté au nombre de salariés inscrits

⁴ Le nombre de suffrages valablement exprimés comporte des décimales en raison des répartitions de voix au sein des listes communes qui s'expriment en pourcentage du nombre total de suffrages recueillis par celles-ci

⁵ Il s'agit du poids relatif des organisations syndicales sur le seul périmètre des organisations ayant obtenu un score supérieur à 8% des suffrages valablement exprimés.